

| Catégorie de besoins (exigences) : « Bien-être et citoyenneté au travail » | | |
|--|---|---|
| Exigence d'explicitation & visions alternatives | Caractère explicite des données, indicateurs, valeurs que l'organisation affiche... | Les définitions des objets métier, indicateurs, valeurs... doivent être accessibles depuis l'IHM du logiciel métier (fonctions métier et tableaux de bord). Le dictionnaire des données doit être accessible depuis l'application, sous une forme compréhensible par des non-informaticiens. |
| | Visions alternatives Pluralité des points de vue | Sur certains objets centraux (valeurs, indicateurs) qui ont un fort impact sur la vie au travail, des définitions alternatives doivent être recherchées (notamment auprès des salariés) puis mémorisées. L'accès à ces définitions doit être possible au même titre que l'accès aux définitions "officielles". |
| | Construction collective des définitions | Le logiciel doit permettre de saisir des demandes d'amendements à ces définitions ou des définitions alternatives, et de consulter l'historique des demandes. |
| Autonomie | Garantie d'autonomie | Le logiciel métier doit garantir aux utilisateurs et aux collectifs de travail une autonomie ressentie au moins égale à celle qui existait auparavant (ou qui existait dans une situation de référence choisie par les utilisateurs). |
| | Garantie de possibilité de coopération | L'application doit permettre une coopération entre les opérateurs au moins égale à celle qui existait auparavant (ou qui existait dans une situation de référence choisie par les utilisateurs). |
| | Information sur les droits liés aux catégories d'utilisateurs | Chaque utilisateur doit pouvoir accéder au détail de ses droits depuis le logiciel lui-même. Il doit pouvoir consulter la liste des catégories d'utilisateurs et des droits associés, ainsi que les critères qui permettent de classer un utilisateur donné dans une catégorie donnée. |
| | Guidage de la procédure de travail | Sauf demande des utilisateurs, le logiciel ne doit pas guider la procédure de travail de façon plus contraignante que la situation antérieure (ou qu'une situation de référence choisie par les utilisateurs). |
| | Apprentissage par les erreurs | Les erreurs dans l'utilisation du logiciel doivent être signalées par des messages explicites, incluant une explication de la cause probable et la procédure pour corriger l'erreur. |
| | Décision & système de pilotage | Préservation des décisions humaines |
| Caractère explicite des éléments du système de pilotage présents dans les tableaux de bord | | Les tableaux de bords (<i>reporting</i>) inclus dans l'application doivent présenter de façon explicite les éléments du système de pilotage concernés (définitions des finalités, objectifs, indicateurs, plages de valeurs courantes...). |
| Détail des conventions à l'origine des indicateurs | | La description des conventions de quantification à l'origine des indicateurs (données sources sélectionnées, calculs, valeurs considérées hors norme...), ainsi que les conventions contextuelles (ex. : choix des données qui seront comparées entre elles) et sémiotiques (ex. : choix des couleurs) doit être accessible depuis l'IHM. |
| Caractère explicite des indicateurs permettant d'évaluer les salariés | | L'exigence de transparence et de pluralité doit s'appliquer à l'ensemble des données permettant d'évaluer l'activité les salariés. |
| Expression des salariés sur les indicateurs qui permettent leur évaluation | | Des propositions d'amendement sur l'ensemble des conventions à l'origine des indicateurs et de leur présentation doivent pouvoir être saisies par les salariés depuis le logiciel. |
| Diversité des types d'objectifs et d'indicateurs | | Les tableaux de bord accessibles dans l'application doivent comprendre une diversité de type d'objectifs et d'indicateurs : quantitatifs et qualitatifs, financiers et non financiers, a posteriori (performance passée) et a priori (déterminants de la performance future), |
| Présence d'indicateurs alternatifs dans les tableaux de bord | | Les tableaux de bord doivent contenir des objectifs/indicateurs alternatifs. Ceux-ci doivent être explicites, de même que les conventions liées. |
| Temps & Apprentissage organisationnel | Représentations du temps | Le temps tel qu'il est représenté (notamment unités de temps employées) dans l'application doit être en accord avec la perception du temps des utilisateurs et des personnes impactées. |
| | Rythme de travail | Sauf accord de l'ensemble des utilisateurs, le logiciel ne doit pas imposer un rythme de travail accéléré par rapport à la situation antérieure (ou par rapport à une situation de référence choisie par les utilisateurs) |
| | Apprentissage collectif | Le logiciel doit inclure une possibilité pour les utilisateurs de partager des expériences (problèmes rencontrés, trucs et astuces...), |
| Participation à l'évolution du logiciel | Information sur les procédures de gestion de l'évolution de l'application | Il doit être possible, depuis le logiciel, de consulter les procédures mises en place pour gérer l'évolution de l'application (dont explicitation des critères de priorisation des demandes). |
| | Expression des utilisateurs | L'application doit inclure une possibilité de remontées d'information par les utilisateurs à propos de demandes, suggestions et/ou problèmes rencontrés technique ou non (ex. de ce dernier cas : complément à apporter à une définition...) |
| | Information sur les demandes (traitement, critères, suivi...) | L'information sur le traitement des signalements/suggestions/demandes déjà faites doit être aisément accessible depuis le logiciel : historique des demandes, rang de priorisation affecté, suites données et leurs justifications... |